

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Merciere, n. 22.

SOMMAIRE. — ITALIE. — Candidatures. — Lettres. — Assemblée nationale. — CHRONIQUE PARISIENNE. — NOUVELLES DE LYON. — Nouvelles étrangères. — Variétés. — Feuilleton : Les trois cartouches du grenadier Bontemps.

Lyon, 8 Mai 1849.

Nouvelles d'Italie.

Turin, 5 mai.

La condamnation du général Ramorino a produit une profonde sensation ; elle témoigne de la réaction militaire qui s'est accomplie dans tous les esprits. On a compris enfin qu'il fallait fortifier la discipline, et rappeler tous les hommes qui portent l'uniforme, quels que soient leur rang et leur grade, à la loi suprême de l'obéissance absolue.

La commission d'enquête continue ses recherches sur les derniers événements, et, à en croire certains bruits, il y aurait d'autres officiers supérieurs de compromis.

Alexandrie, malgré quelques cris qui accompagnent la retraite chaque soir, continue de jouir de la plus profonde tranquillité.

A Gènes, il y a quelques rixes entre les bourgeois et les militaires. La Marmora s'applique à calmer l'irritation qui en résulte, et déjà les mesures qu'il a prises, les paroles qu'il a fait entendre, ont produit un excellent résultat.

Venise tient toujours contre les Autrichiens.

Florence, 4^{er} mai.

On attend ici au premier jour le comte Serristori, qui arrivera comme régent provisoire du grand-duché, avec un ministère composé de MM. Casigliano, Landucci, Baldasseroni, Bichierai et de Laugier. Le commandant du *Magellan*, en station à Li-

bourne, s'est opposé au débarquement des Lombards, qui venaient continuer dans cette ville le rôle qu'ils ont joué à Gènes. Les agitateurs et les clubistes en ont pris texte pour déclamer contre la France, mais les bons citoyens voudraient, au contraire, que 2 ou 3 mille soldats français vissent mettre un terme à la scission de Livourne et nous épargner une intervention autrichienne.

On a institué à Livourne une nouvelle commission gouvernementale; c'est peut-être le prélude d'un arrangement.

Rome, 29 avril.

On se prépare à une résistance énergique. Le triumvirat a déjà réuni 15.000 hommes de troupes régulières, sans compter quelques milliers de volontaires, et d'autres corps sont en marche pour la capitale, où ils seront rendus dans deux ou trois jours. Les portes sont fortifiées avec le plus grand soin; partout sont multipliées les barricades, les mines et les fossés; partout les obstacles sont entassés, et si les Français persistent dans leur intention d'entrer dans Rome, ce ne sera qu'après une lutte acharnée et des pertes considérables. C'est surtout vers la place du Peuple, du côté de la route de Civitta-Vecchia, que les moyens de défense ont été le plus activement poussés.

L'avant-garde française est à vingt milles de Rome.

Les détails qui nous parviennent au sujet des premières opérations du corps expéditionnaire à Rome, n'ont encore aucun caractère officiel. Les journaux de Toulon s'accordent à regarder comme exagérés les premiers récits recueillis de la bouche des passagers et des officiers venus de Civitta-Vecchia. Le *Toulonnais* publie à ce sujet les lignes suivantes :

« Depuis deux jours des bruits alarmants circulent dans notre ville au sujet des troupes expéditionnaires envoyées en Italie.

« Nous ne voulons pas nous rendre l'écho de toutes les rumeurs exagérées et invraisemblables qui ont produit dans tous les cœurs de pénibles sensations. D'après les uns, 43 officiers seraient restés sur la place, et nous aurions eu 600 blessés. Selon d'autres au contraire, plusieurs officiers français envoyés en parlementaires auraient été retenus prisonniers par le gouvernement de la République romaine. Enfin une dernière version laisserait supposer que deux compagnies du 20^e de ligne auraient été désignées pour avant-garde et que nos malheureux soldats surpris inopinément par un feu bien nourri dirigé des fenêtres de la ville, auraient été entièrement massacrés.

« Tous ces faits sont loin de présenter un caractère officiel, et il n'est pas probable, il n'est pas admissible que le général Oudinot, homme habile et expérimenté, ait ainsi exposé dans les rues nos soldats à la fusillade de la population romaine.

« Nous avons été aux renseignements et nous avons appris que le général en chef, avant d'entrer dans Rome, avait envoyé des détachements pour s'assurer des intentions des habitants. Nos troupes à leur approche ont été repoussées par des coups de fusil, et l'on compte 250 hommes blessés et un mort.

« Après cette démonstration, le général Oudinot s'est retiré à 4 lieues de Rome, puis à San-Paolo afin de se mettre en communication avec la mer et de pouvoir recevoir tous les approvisionnements nécessaires.

« Mais depuis la première attaque par les habitants de Rome, nos soldats n'ont pas reparu sous les murs de la ville et nous ne savons quel degré de confiance il faut accorder au récit fait par les marins de l'*Orénoque*, qui, eux-mêmes, n'avaient eu connaissance de ce qui s'était passé à Rome que par des on dit répétés à Civitta-Vecchia au moment de leur départ de cette dernière ville.

« Il faut se tenir en garde contre les nouvelles sinistres. »

On lit dans le *Toulonnais* du 6 mai :

La frégate à vapeur l'*Orénoque*, arrivée avant-hier soir de Civitta-Vecchia est déjà repartie. Ce steamer a reçu à bord une batterie de siège, et il doit, dit on, toucher à Marseille pour y embarquer

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Les trois cartouches
DU GRENAIER BONTEMPS

PAR AMÉDÉE SELLIER.

I. — La veille, le jour et le lendemain de la bataille
de Montmirail (1814).

Le laboureur Bontemps était arrivé au grade de sergent, et c'était là son bâton de maréchal de France; le brasseur Dallonville était lieutenant dans la garde, ce qui correspondait au grade de capitaine dans la ligne, et il pouvait vraisemblablement aspirer à commander un régiment, la guerre aidant. Tous deux étaient décorés de l'étoile d'honneur et ce symbole de la bravoure les ramenait, hors du service, au niveau de l'égalité. Car la Légion-d'Honneur est en dehors des prérogatives de l'instruction, de la naissance ou de la fortune : ses rayons glorieux ne s'attachent qu'au cœur de l'homme. Pour faire un caporal, on demande à un soldat : Sais-tu écrire ?

Pour faire un membre de la Légion-d'Honneur, on dit à un autre : Vous vous êtes bien battu, voilà votre récompense. La hiérarchie militaire veut des lumières, du talent; la patrie, la patrie seulement, ne demande à ses enfants que du cœur, et ce que le grand Corneille et les Romains appelaient de la *virtu*.

Mais, pour en revenir à notre héros, tous deux, dans la sphère où ils gravitaient, étaient regardés comme des modèles de sang-froid, de discipline et de courage. Les nobles cœurs se comprennent, quel que soit l'habit qui les recouvre. Bontemps et le lieutenant Dallonville s'étaient compris, et ils s'étaient aimés.

Les sympathies du sergent pour l'officier, de l'officier pour le sergent, se révélaient en toutes occasions; et, si un poste périlleux échait à Dallonville, il ne manquait jamais de désigner Bontemps pour venir avec lui. C'était prouver son amitié et sa confiance d'une terrible manière, mais les choses se passaient ainsi dans nos vieux régiments, et principalement dans la garde. Le meilleur témoignage qu'un chef pouvait donner de son estime à un subordonné, c'était de le convier à vaincre ou à mourir avec lui, et les soldats étaient fiers et heureux de cette préférence.

Aussi, Bontemps était-il dévoué corps et âme au lieutenant Dallonville, et après le drapeau du régi-

ment et l'Empereur, il n'aimait rien tant au monde que son officier.

La nuit du 10 au 11 février se passa sans encombre; mais, dès la pointe du jour, la diane battit sur toute la ligne française; la garde prit les armes également, mais resta dans sa position en arrière des divisions jusqu'à ce que le duc de Trévise, qui la commandait, eût donné le signal de marcher en avant.

La terrible colonne s'ébranla, précédée de ses sapeurs, de ses tambours et de sa musique, qui faisait retentir les mornes échos de la route des airs patriotiques ou populaires, tels que : *Voilà c' que c'est que d'avoir du cœur* et *Veillons au salut de l'Empire*.

Cependant l'invincible phalange fit halte; sur l'ordre du duc de Trévise, l'infanterie de la garde tout entière, grenadiers, chasseurs et fusiliers, se forma en colonnes par bataillons. Cette manœuvre se fit avec une précision, une régularité admirable, et comme elle aurait pu s'exécuter à Paris, au Champ-de-Mars ou sur la place du Carrousel. Un silence solennel planait sur ces glorieuses cohortes qui allaient encore faire pencher la balance de la fortune des batailles en faveur de la France.

Le lieutenant Dallonville et le sergent Bontemps se placèrent en serre-file de leurs pelotons.

(La suite au prochain numéro.)

des troupes.

— La frégate à vapeur l'*Infernal* est arrivée hier soir de Civitta-Vecchia pour la poste; elle a à bord des dépêches.

— Les gabarres la *Perdrix* et la *Provençale*, qui avaient été envoyées à Civitta-Vecchia avec des troupes et du matériel, sont rentrées aujourd'hui.

Le gouvernement sait, aujourd'hui, positivement à quoi s'en tenir sur l'intervention russe. L'empereur d'Autriche, éclairé par les événements, voit qu'il ne s'agit plus d'une guerre contre les Hongrois, mais contre le socialisme européen. En conséquence, et à la suite des notes qui ont été échangées entre l'empereur et le czar, non seulement 60,000 Russes se sont déjà rendus en Transylvanie, mais aussi 200,000 hommes accourent à marches forcées sur Varsovie, pour, de là, se diviser en deux corps d'armée dont la destination n'est pas encore bien fixée. Ces nouvelles sont graves et appellent l'attention du midi de l'Europe.

Il n'est bruit que d'une arrestation très importante qui vient d'être opérée; c'est celle du nommé Simon Hibrut, fabricant de chapeaux, condamné par contumace, le 28 septembre 1848, à vingt ans de travaux forcés, par le conseil de guerre de Paris, pour avoir pris part à l'insurrection de juin comme chef de barricades. Au moment de cette arrestation, cet homme était porteur d'un long poignard dont le manche est formé par une figurine de bronze représentant la mort, hideux squelette enveloppé d'un manteau et dont les pieds reposent sur deux tibias en croix, formant la garde de l'arme, et terminés à chaque extrémité par une tête de mort. Cette arrestation se rattache à l'instruction suivie contre les 21 individus arrêtés le 21 avril dernier, dans la maison de la rue des Petits Pères.

On assure que c'est au domicile de l'un des affiliés de cette société secrète qu'on a trouvé le programme de sang dont la *Gazette des Tribunaux* a donné quelques extraits dans son numéro du 1er mai.

De nouvelles saisies ont été opérées et ont amené chez d'autres individus arrêtés, la découverte de pièces analogues à celles qui ont été déjà publiées. Un de ces documents nouvellement saisis contient les dispositions suivantes :

« Dans la demi-heure qui suivra le triomphe du peuple, la corbeille de la Bourse sera arrachée et brûlée publiquement sur la place du Palais-de-Justice. Les fresques et autres attributs de la monarchie qui existent dans la salle de la Bourse seront grattés, et le monument lui-même deviendra la chambre du travail, ce qu'a été, après février, le congrès du Luxembourg.

« Les juges au tribunal de commerce, les agrées, les agioteurs et les spéculateurs à terme notoirement connus seront condamnés à la transportation, afin d'en finir une bonne fois avec la tyrannique oppression du capital.

« Le tribunal de commerce de Paris, les tribunaux de commerce des départements, ainsi que les conseils de prudhommes sont déclarés abrogés et dissous par le seul fait de la constitution de la chambre du travail.

« La chambre du travail est nommée, pour cette fois, arbitrairement, sur la liste dressée par... Pour l'avenir elle sera nommée par l'élection. Toutes les difficultés, de quelque nature qu'elles soient, seront jugées, sans appel, par les sections spéciales que nommera, en les choisissant dans son sein, la chambre du travail. Les cas criminels et correctionnels seront traduits devant qui de droit, par les soins de la chambre du travail, jusqu'à la promulgation du nouveau code démocratique et social. »

— Voici encore l'extrait d'un autre décret relatif à l'exercice du culte :

« Dans la demi-heure qui suivra le triomphe du peuple, la destitution immédiate sera prononcée des 86 évêques et archevêques, ainsi que l'état major fainéant des chanoines, etc. Convocation immédiate de tous les prêtres dans chaque département, pour l'élection des évêques par le suffrage libre. Suppression instantanée de tout le budget des cultes. L'état, étant déjà propriétaire de la Banque, des chemins de fer, des tontines, assurances, etc., les monuments du culte deviennent propriété de l'Etat qui les afferme aux départements et aux communes. De cette manière les cultes rapportent à l'Etat au lieu de lui coûter, car l'entretien des biens et monuments n'absorbe pas la moitié des fermages.

« Le culte qui ne suffit pas à son entretien n'est pas un culte, c'est une superstition.

« Si tous succombent dans l'application de ce système basé sur la raison et l'équité, ce sera un grand bien et une grande expérience, puisqu'on arrivera ainsi à la véritable fraternité, seule religion raisonnable et le véritable culte de Dieu. »

— L'Assemblée nationale complète ces renseignements par des faits très importants que nous croyons devoir citer également sur ce tribunal secret des francs-juges Jacobins.

« Les journaux socialistes avaient nié l'authenticité des documents publiés par la *Gazette des Tribunaux*, et saisis lors de l'arrestation des 21 individus qui formaient la société secrète de la rue des Petits Pères, n° 3.

« Il paraît que cette saisie avait mis la police sur la trace de la formation d'une autre société qui prétendait reproduire l'ancien tribunal des francs-juges. Cette société, dit-on, avait déjà tenu plusieurs séances sur différents points de Paris, jamais dans le même endroit.

« Les réunions étaient choisies avec une extrême circonspection par quelques délégués du conseil organisateur, composé, à ce qu'on assure, de trois personnages, qui, par la haute dignité dont ils sont investis, devaient éloigner tout soupçon.

« Dans la razzia faite rue des Petits-Pères, les voisins ont vu arriver, au moment de l'invasion de la police, deux hommes qui se sont sauvés très précipitamment; c'était, à ce qu'on prétend, les deux présidents de la séance du jour, dans laquelle on devait recevoir de nouveaux affiliés, et dans l'un des fuyitifs les voisins ont reconnu un homme revêtu d'un caractère tel qu'il n'est pas permis de le désigner. C'est dans cette circonstance qu'auraient été saisis les papiers dont la *Gazette des Tribunaux* donne quelques extraits. »

— On nous a dit aujourd'hui que plusieurs arrestations, se rattachant à cette horrible affaire, auraient été opérées, et que la police tient entre ses mains une liste de cette société des vengeurs, c'est-à-dire des assassins.

On avait annoncé pour la fin de la séance d'hier des interpellations montagnardes, sur l'emprisonnement du sergent-major Boichot du 7^e léger, candidat socialiste, et sur la lettre de Napoléon Bonaparte, qui constate un dissentiment fâcheux entre lui et le président de la République. Nous ne savons pas ce qui a pu empêcher ces interpellations; elles sont probablement ajournées à demain, car nous ne pouvons attribuer l'abstention des interpellateurs à un sentiment de prudence et de réserve qui les aurait poussés à renoncer, dans l'intérêt de la paix publique et de la discipline militaire, à un débat qui ne peut rien avoir d'utile et qui peut offrir beaucoup d'inconvénients. Au reste, que les interpellations aient lieu ou non en ce qui concerne le sergent-major Boichot, nous n'hésitons pas à dire que le ministre de la guerre était dans son droit et a fait son devoir, surtout s'il est vrai, comme on le dit, que le sergent prenant tout-à-fait au sérieux son rôle de candidat socialiste et de meneur clubiste, aurait essayé d'embaucher les soldats de son régiment. Nous n'hésitons pas à dire que le ministre qui tolérerait de semblables excentricités serait coupable au premier chef contre le gouvernement et contre la patrie, car si le poison du socialisme et de la démagogie se glissait dans les veines des soldats, dans un an nous n'aurions plus d'armée et la France tomberait immédiatement dans les convulsions démagogiques qui, jusqu'à présent, lui ont été épargnées par le bon esprit et la discipline de l'armée. Nous reconnaissons là ces honnêtes républicains qui, en présence des complications qui menacent l'Europe, sont venus demander qu'on désarmât la flotte et qu'on réduisit l'armée. On dirait, en vérité, qu'ils sont à la solde de lord Palmerston et de l'empereur Nicolas et qu'ils ont juré de nous conduire à l'état de démembrement où les saturnales de liberté ont conduit la malheureuse Pologne. Il est temps que les élections viennent mettre un terme à ce flot de désorganisation qui monte de toutes parts. Quant aux interpellations relatives à M. Napoléon Bonaparte, nous croyons que le ministère y répondra par un silence absolu. M. Napoléon Bonaparte et ceux qui voudraient tirer parti de l'incident qui le concerne, se méprennent évidemment sur le temps, sur les choses et sur les hommes. Ils oublient que nous sommes en République, que M. Napoléon n'est pas prince et que le cousin du président n'est pas plus dans l'Etat que M. Buvignier, M. Greppo ou M. Mispoulet. L'importance qu'ils donnent à cette affaire est tout simplement un anachronisme. Les ministres ont le droit de traiter M. Napoléon Bonaparte comme tout autre ambassadeur dont ils ne seraient pas satisfaits, et il est ridicule à lui de prendre des airs de prince du sang qui boude ou intrigue contre la cour.

Chronique parisienne.

La recrudescence du choléra commence à inspirer des inquiétudes sérieuses.

Dans la journée du 2 mai, les hôpitaux civils ont

reçu 76 nouveaux cholériques et compté 26 décès; mais, dans la journée du 3, le nombre des cholériques est parvenu à 91, et le chiffre des décès à 36.

Dans les hôpitaux civils et militaires, le total des cholériques, depuis le commencement de l'épidémie jusqu'à ce jour, est de 3,291. Décès : 1,768; Amputation : 240.

Malheureusement, l'intensité de la maladie est loin de diminuer et de présenter une résistance moindre aux efforts de l'art.

— Avant son départ de Troyes, le président de la République a laissé mille francs pour être employés au soulagement des pauvres de la ville de Troyes.

— M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné des instructions à M. le gouverneur-général de l'Algérie pour faire fermer les clubs qui, depuis l'arrivée des émigrants socialistes, avaient pris une assez grande extension.

— M. Delahante, consul de la République française à Jassy, vient d'arriver à Paris. Il est appelé par le gouvernement français pour donner des détails sur la situation du pays.

— Le gouvernement a décidé que les grâces qui doivent être accordées aux transportés ne s'appliqueraient qu'à ceux d'entre eux qui ont fait des demandes spéciales.

— La pose de la première pierre de la Cité ouvrière qui va être construite rue Rochechouart, aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine. Cette pierre sera posée par le président de la République qui, en souscrivant pour 50,000 fr. d'actions, a pris cette institution sous son patronage spécial. Mgr l'archevêque de Paris, suivi de son clergé, appellera les bénédictions du ciel sur une œuvre qui nous paraît un grand pas vers la solution de ce problème social : l'amélioration morale et matérielle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

— Par décret du président de la République, en date du 2 mai, la suspension prononcée contre divers membres des tribunaux de première instance de Perpignan (Pyrénées-Orientales) et de Prades (même département) est levée.

— Par arrêté du 3 mai, le président de la République a nommé M. Meyerbeer commandeur de la légion-d'honneur.

Cette nomination sera accueillie par un assentiment universel. Le gouvernement français a voulu donner un éclatant témoignage de reconnaissance au compositeur illustre qui, après avoir déjà doté la scène française de *Robert-le-Diable* et des *Huguenots*, vient de l'enrichir encore du *Prophète*, troisième chef-d'œuvre, l'égal au moins de ses deux aînés.

— Il paraît qu'à Nantes le socialisme fait jouer tous les ressorts, a recours à toutes les manœuvres, à toutes les intrigues, à toutes les ressources de l'astuce et de la fourberie pour démoraliser le 47^e de ligne qui est en garnison dans cette ville. Il ne se passe pas de jour qu'un des principaux adeptes de cette secte anti-sociale ne travaille à embaucher quelque militaire ignorant ou égaré. L'autorité veille, n'en doutons pas.

— Le célèbre feuilletonniste du *Constitutionnel*, M. Rolle, qui est aujourd'hui l'un des écrivains les plus fidèles aux bonnes traditions littéraires, vient de recevoir la croix-d'honneur. On sait que M. Rolle a fait longtemps le feuilleton du *National*.

— Le gouvernement va, dit-on, présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi sur l'exécution des arrêts criminels par contumace.

Ce projet contiendra plusieurs dérogations importantes aux dispositions du code pénal actuel.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 3 mai 1849.

L'Assemblée adopte les réductions proposées par la commission sur les paragraphes relatifs aux généraux de brigade, au corps spécial d'état-major, aux capitaines de première et deuxième classes. Ces réductions diverses ne s'élèvent pas à moins de 700,000 francs.

MM. Brunel, Bureaux de Puzy et le ministre de la guerre font observer que ces réductions ne profitent nullement à l'armée et désorganisent l'armée. Sur les allocations extraordinaires en cas de rassemblement, la réduction proposée est rejetée.

D'autres réductions relatives aux gratifications d'entrée en campagne à l'intendance militaire, sont adoptées. L'art. 3 sur l'état-major des places est adopté.

Adoption des art. 4 et 5 avec réduction.

L'ensemble du chapitre est mis aux voix.

L'Assemblée ne se trouve plus en nombre.

La séance est levée.

Bulletin électoral.

On dirait qu'il y a des gens qui prennent vraiment plaisir à aider le mal et à augmenter les difficultés. Tout le monde reconnaît que l'union est nécessaire, indispensable; qu'il faut tout sacrifier, ambitions de parti, affections de personnes, à cette nécessité souveraine, et, malgré cela, on se révolte contre la mise en pratique de cette maxime salutaire; on voit même des esprits éminents être infidèles à cette mesure de salut public. Quelle incompréhensible erreur s'est donc emparée des hommes! Où veut-on en venir avec les protestations isolées, avec les églises rivales élevées les unes contre les autres?

Nous signalons toutes ces manœuvres pour les flétrir, et nous reproduisons les publications qui sont faites, afin de mettre les électeurs en garde contre les pièges qui leur sont tendus.

Voici d'abord le comité napoléonien qui résiste à la décision dont la communication suivante nous fait part.

Monsieur le rédacteur,

Veillez, je vous prie, donner place dans votre numéro d'aujourd'hui à la pièce suivante :

On nous adresse la déclaration suivante :

« Les soussignés président et vice-président du comité central Napoléonien, après avoir uni leurs efforts pour faire de ce comité un auxiliaire utile au grand parti de l'ordre, après avoir combattu énergiquement les tendances démagogiques qui, sous l'abri d'un grand nom, ont tendu à annihiler l'esprit qui a présidé à sa formation, déclarent se retirer, ne voulant pas assumer la responsabilité morale de la décision prise par la majorité d'élever drapeau contre drapeau, et de marcher plus longtemps dans une voie dont l'issue est un abîme.

« Quels que soient les regrets qu'ils éprouvent de se séparer de leurs collègues, l'intérêt bien entendu du pays, qu'il faut servir avant tout, leur a fait un devoir de mettre de côté des prétentions qui, maintenues, ne pourraient que favoriser les hommes que l'élection du 10 décembre n'a qu'un moment démoralisés.

« Si d'autres explications deviennent nécessaires, les soussignés les donneront.

« Le colonel BONNE,
« V. MAISONNEUVE. »

Ainsi, malgré ces deux démissions honorablement motivées, le comité ne persiste pas moins à répandre la liste ci-après :

NAPOLÉON BONAPARTE.
GERBAUD, docteur médecin.
COLLOMB, économiste.
ISIDORE HEDDE, délégué en Chine.
FRANÇOIS, ex-professeur d'histoire.
SUCHEL, maire de Thizy.
DR MORTEMART, représentant.
REVEIL, maire de Lyon.
BACOT, adjoint.
GOUJON, ancien fabricant.
RIVET, représentant.

Ce n'est pas tout : un autre comité s'est formé et a fait afficher ce matin sur les murs de notre ville une pièce dont voici la copie :

Comité républicain constitutionnel du département du Rhône.

Citoyens !

La France, rentrée en possession de sa souveraineté, comprend qu'elle peut désormais perfectionner ses institutions sans révolution nouvelle.

Elle ne veut plus de révolution ni en avant ni en arrière.

Les comités qui, cette année, se sont occupés de préparer les élections, ont paru, à un grand nombre de citoyens, n'avoir point eu assez présent à l'esprit ce sentiment profond et unanime de la France.

Un nouveau comité s'est constitué pour le représenter et s'efforce de le faire triompher.

Ce comité, en se constituant, s'est imposé deux lois :

La première, de respecter les choix faits dans l'arrondissement de Villefranche et dans les cantons ruraux ;

La seconde, de désigner aux électeurs de l'agglomération lyonnaise les hommes les plus capables de remplir le mandat législatif, et de n'exclure que ceux dont la conscience politique est hostile aux principes de la Constitution républicaine.

Vive la République !

Candidats.

REVEIL, maire Lyon.
RIVET, représentant.
ANSELME PETETIN, publiciste.
VAUXONNE, conseiller-général.
BACOT, adjoint au maire de Lyon.
MOERAUD, de Vaise, représentant.

MORIN, juge-de-paix.
MORTEMART, représentant.
CHANAY, id.
FERROUILLAT, id.
DALAIN, juge-de-paix.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION :

Burdet, Henri; Champin, maire de Givors; Levrat-Perrotin, docteur médecin; Tissot; Kiefer, de Vaise; Satin, négociant; Vivier aîné; H. Roux, avoué à la cour d'appel; Brossette, conseiller municipal; Besson, de Vaise; Burnoud, négociant; Douenne, fils.

Ainsi voilà le parti modéré, qui devait, sous peine de s'annuler, sous peine de devenir le complice des communistes, demeurer uni et voter avec ensemble, le voilà qui, de bon compte, publie trois listes. Un appel a été fait à toutes les opinions, des démarches ont été tentées près de tous les comités; mais l'appel et les démarches ont échoué devant certaines prétentions, devant certaines rancunes. Il y a eu des schismes intractables, des mécontentements obstinés, et aujourd'hui il faut gémir sur des rivalités qui sont déjà une faute, en attendant qu'elles préparent un immense malheur.

Nous conjurons tous les bons citoyens, tous les adversaires des doctrines subversives, sans acception de parti ni d'opinion, à se ranger à la liste de conciliation, et dès aujourd'hui nous renvoyons la responsabilité de divisions aux hommes qui les propagent et les entretiennent. Dans quelques jours, lorsqu'ils verront le triste fruit de leur œuvre, ils feront un retour sur eux-mêmes, mais il ne sera plus temps. C'est, dans notre siècle, le sort de la vérité d'arriver toujours trop tard.

Liste définitive des candidats adoptés par les comités de la Loire :

HEURTIER, maire de St-Etienne.
CALLET, représentant.
Général de GRAMMONT.
LEVET, représentant.
ROMBAU, avocat.
OCTAVE VINCENT, avocat.
ERNEST ANGLÈS, propriétaire.
DR RAINNEVILLE, propriétaire.
DR PERSIGNY, officier d'ordonnance de L.-N. B.

ÉLECTIONS DE L'ISÈRE.

Lyon, le 6 mai 1849

Monsieur le rédacteur,

Depuis les élections préparatoires qui ont été faites dans l'Isère, des protestations se sont élevées contre les formes qu'on y avait suivies, ou les candidatures qui en étaient sorties.

J'apprends aujourd'hui, par des correspondances qui me viennent de divers points, que ces protestations auraient le projet de se traduire le jour de l'élection définitive en votes isolés, où les électeurs ne prendraient conseil que de leurs sentiments individuels pour le choix de leurs candidats.

En ce qui me concerne personnellement dans ces démonstrations, je ne puis qu'être profondément touché des marques de sympathie dont mes amis politiques ont bien voulu m'honorer, et je suis heureux de leur en témoigner ma reconnaissance toute particulière.

Mais en même temps je les conjure de s'en tenir exclusivement, et sans y rien changer, à la liste dressée le 2 mai par la commission napoléonienne de Grenoble, publiée par le *Courrier de l'Isère* et l'*Union dauphinoise*.

Dans le moment solennel où nous sommes, l'union des hommes de bien et la discipline du parti de l'ordre peuvent seules amener le salut de la patrie. La première conquête que nous ayons à faire, c'est de désinfecter le temple des lois de ces hommes dont l'ignorance et les doctrines ont perdu la France, et dont on ne peut rien attendre d'utile désormais.

Qu'importent les noms des hommes qui sont appelés à nous sauver du naufrage! Pour moi, je fais très volontiers le sacrifice du mien; car le mandat du député m'a toujours paru « moins une faveur « qu'un honneur, moins un honneur qu'une tâche, « mais la tâche assurément la plus complexe et la « plus grave; et je serai amplement dédommagé « de mes sollicitudes politiques si le peuple n'a point « à se repentir de ses choix, si ses élus sont à la « hauteur de la mission qu'ils ont ambitionnée, en « assurant la paix et la prospérité de notre patrie. »

C'est dans cette espérance que je recommande à mes amis la liste du 2 mai, celle publiée par l'*Union dauphinoise* et le *Courrier de l'Isère*. Mais si des

circonstances ultérieures me ramenaient un jour avec eux sur le *turf* politique, je les prierais de se souvenir d'un programme qui a eu l'honneur de trouver des échos dont je suis fier, et les services que j'aurais voulu rendre, pour être différés, n'en seraient ni moins actifs ni moins dévoués.

Veillez agréer, M. le rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

Amédée DOMENJON (de l'Isère).

LISTE DÉFINITIVE DES DOUZE CANDIDATS

Adoptés par les délégués des quatre arrondissements de l'Isère dans leur réunion du 2 mai.

Pour l'arrondissement de Bourgoin.

Le général d'artillerie Rey, président des comités napoléoniens;
Labonnardière, médecin, membre du conseil général;
C. Sapey, ancien député.

Pour l'arrondissement de Grenoble.

Le commandant Dupontdecault;
Octave de Barral, membre du conseil général;
Bigillon, Casimir, ancien magistrat;
Chavand, avocat.

Pour l'arrondissement de Vienne.

Faugier, membre du conseil général;
Ponsard, Francisque, homme de lettres;
Terrebasse, ancien député.

Pour l'arrondissement de Saint-Marcellin.

De Bressieux, propriétaire à Pure;
Vincendon Dumoulin, Adrien, ingénieur de la marine.

Nouvelles de Lyon.

Liste adoptée par le comité général des sections réunies et par le comité conciliateur pour les élections du 13 mai dans le département du Rhône.

AUBERTIER, représentant du peuple.
BACOT, adjoint au maire de Lyon.
BOISSIEUX, (Alphonse de)
DALAIN, membre du conseil général.
GOUJON, fabricant.
LEBON-DESMOTTES, général de brigade.
FERROUILLAT, représentant du peuple.
MORTEMART, Idem.
REVEIL, maire de Lyon.
RIVET, conseiller d'Etat.
VAUXONNE, membre du conseil général.

Un vendeur de journaux criait hier soir: « Lisez dans le *Peuple Souverain* la brochée que les Romains viennent de donner aux soldats français arrivés en Italie pour détruire leur République. — deux sous! » Ce langage ayant semblé très peu patriotique aux agents de l'autorité, ils ont conduit le démocrate à la cave, où il a dû passer la nuit. Puisse-t-elle lui avoir porté conseil...

— La promenade de Bellecour a manqué d'être le théâtre d'une rixe. Une de ces petites mendiante qui malheureusement couvrent les lieux publics, prise en flagrant délit par un agent, se débattait pour n'être point conduite en prison. Voyant qu'un homme maltraitait un enfant, un monsieur, qui paraissait appartenir à la haute société, s'est interposé vigoureusement entre la mendicante et l'agent. Le public était loin de donner raison au dernier. Aussitôt, celui-ci tire une écharpe de sa poche, appelle à son aide des militaires et des agents, et, bon gré, mal gré, entraîne au poste le défenseur de la petite mendicante, qui avait profité de tout ce tumulte pour prendre la fuite.

— Hier, dans l'après-midi, un homme d'environ 55 ans est tombé frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante dans la rue de la Charité. Les passants se sont empressés de relever ce malheureux, qui donnait encore quelques signes de vie. On est allé de suite à l'hospice, les médecins ont pratiqué une saignée, mais tout a été inutile.

— Le conseil municipal de la Croix-Rousse, qui s'était toujours fait remarquer par ses tendances ultra-démocratiques, vient d'être dissous. La Croix-Rousse ne sera pas trop malheureuse de cette réparation, qui lui était bien due.

« Le président de la République, sur le rapport du ministre de l'intérieur,

« Vu l'art. 80 de la Constitution et l'art. 27 de la loi du 27 mars 1831,

« De l'avis du conseil d'Etat,

« Arrête :

« Art. 1er. Le conseil municipal de la Croix-Rousse, arrondissement de Lyon, département du Rhône, est dissous.

« Art. 2. Le préfet convoquera les électeurs dans le délai de trois mois, à dater de la notification du présent arrêté, pour procéder à de nouvelles élections.

Art. 5. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, à l'Élysée-National, le 2 mai 1849.
Signé: Louis-Napoléon BONAPARTE.

— Deux sous-officiers d'artillerie en garnison à Fontaines, à la suite d'une discussion assez vive, se sont battus en duel au sabre; l'un d'eux a été grièvement blessé, il a été transporté à l'hôpital militaire.

— Un avantage singulier résulte des baptêmes trop fréquents de nos rues et de nos places, c'est celui de ne plus s'entendre à propos des indications. Une dame étrangère, qui demandait à un cocher de fiacre de la conduire rue de la République, n'était pas comprise par le cocher, qui ne connaissait pas cette rue, mais qui connaissait très bien la rue de Bourbon. Nous demandons si le peuple a beaucoup gagné à n'avoir plus de rue Bourbon, et à avoir, en revanche, une rue de la République? Quelle puérilité que cette guerre aux noms historiques! Ayons donc pour deux liards de raison, et cherchons un autre moyen que celui de griffonner les murs pour montrer notre patriotisme.

— Samedi, un épicier du faubourg de Bresse s'est fait sauter la cervelle en faisant partir la détente de son fusil avec un bâton. On ignore la cause de ce suicide.

— Le général de Montréal est arrivé à Lyon. Sa brigade, qui faisait partie de la cinquième division de l'armée des Alpes, est en marche pour Lyon, où elle séjournera jusqu'à nouvel ordre. Elle se compose du 2^e léger, des 48^e et 74^e de ligne.

— Nous lisons dans l'*Avenir Républicain*, journal de Saint-Etienne :

La fête du 4 mai s'est achevée sans trouble dans notre ville. Le feu d'artifice a parfaitement réussi à la grande satisfaction de la foule énorme qui s'était portée à la Badoillère.

On s'entretient encore de l'énergique manifestation du général de Grammont que nous n'avons pu rapporter qu'à la hâte et dont voici le narré fidèle.

Le plus grand silence avait régné pendant que le général parcourait les lignes composées des six bataillons de la garde nationale, d'un escadron de la garde à cheval, de l'artillerie urbaine avec ses 4 pièces, du 13^e et du 22^e légers et du 12^e de dragons. Mais au moment du défilé, une compagnie qui avait déjà montré un mauvais esprit à la revue de M. le maréchal Bugeaud a voulu faire entendre son cri habituel: *Vive la République démocratique et sociale!*

Le cheval du général l'a porté sur le front de cette troupe indisciplinée et d'une voix éclatante il leur a adressé les paroles suivantes que tous les bons citoyens doivent applaudir:

« Le cri que vous venez de faire entendre sous les armes est un sacrilège de votre part, car la Constitution, née du suffrage universel, est placée sous la sauvegarde de votre patriotisme, et c'est vous qui la violez! Il n'y a qu'une République en France; si vous y ajoutez de nouveau le mot sociale qui renferme la guerre civile, je me retire à l'instant vers nos troupes toujours fidèles à l'honneur.

« La garde nationale digne de ce nom me suivra; vous resterez seuls à cette place!

« Apprenez donc à respecter le repos du pays et le vœu des majorités.

« Si le sentiment du devoir ne peut vous arrêter, que celui de votre faiblesse et de votre isolement vous ferme au moins la bouche et vous rende prudents! »

La compagnie n'a pu résister à ce langage sincère. Par un retour qu'il n'est pas rare de rencontrer au milieu de la population française, si mobile et si facile à passionner, les cris de: *Vive la République! vive le général!* se sont élevés unanimement, et l'on a ensuite entendu bon nombre de voix criant: *A bas la sociale!*

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — L'entrée prochaine des Russes dans la Hongrie, en passant sur le sol prussien, a causé une grande effervescence dans la Prusse rhénane.

La nouvelle *Gazette du Rhin* ne craint pas de dire que c'est une honte pour les habitants de la province rhénane de porter le nom de Prussiens.

AUTRICHE. — VIENNE, 28 avril. — Ce matin, plusieurs généraux russes sont arrivés à Gaensersdorf près de Marchfeld. Le gros de l'armée est à Lundenbourg, et il se rendra dans la haute Hongrie en partant du Marchfeld.

PRUSSE-RHENANE, 5 mai. — Le ministre de l'intérieur a envoyé par dépêche télégraphique l'ordre à la direction du chemin de fer de la Haute-Silésie, de transporter en Autriche 30,000 Russes de Cracovie par Mystowitz, Kosel, Ratibow et Oderberg.

— La plus grande confusion règne parmi les peuples allemands. Les gouvernements eux-mêmes

manquent d'ensemble et d'esprit de suite. Le peuple se fourvoie dans la division à ce point, que les hommes sages et modérés ne savent à qui donner leur concours.

Les membres du conseil communal de Cologne persistent à convoquer en congrès les pouvoirs communaux de la province rhénane. A Kauerlantem, une grande réunion populaire a eu lieu le 2 mai. Des hommes armés ont parcouru les rues. Une proclamation a été lue par M. Reichard, notaire à Spire et député à Francfort; cette proclamation déclare le gouvernement bavarois rebelle, nomme un comité de cinq membres pour la défense du pays. Ces cinq membres doivent rester en permanence jusqu'à ce que le signal de l'insurrection soit donné par l'extrême gauche de l'Assemblée de Francfort. Le séquestre doit être mis sur les caisses de l'État et l'on doit adresser une proclamation aux troupes pour les engager à ne plus servir le prince, trahire le peuple. Mais le peuple, toutefois, ne considère pas encore le temps venu de proclamer dès à présent la République. Les membres du comité sont des socialistes et des communistes.

A Kreufeld, le résultat d'une réunion tenue le 3 mai, a été l'adoption à l'unanimité de deux adresses. L'une à l'Assemblée nationale, exprime l'acceptation sans réserve de la Constitution de l'empire; l'autre au roi de Prusse, demande le renvoi du ministre Brandebourg-Manteuffel. Ces deux pétitions sont parties couvertes de 3,000 signatures au moins.

La landwehr de la ville et de beaucoup de communes environnantes a résolu de se mettre à la disposition de l'Assemblée nationale. Dans le duché de Nassau, la chambre, d'accord avec le gouvernement, a fait acte d'adhésion à la Constitution allemande. Le serment sera prêté par les troupes et les fonctionnaires.

— Le *Moniteur Prussien* annonce officiellement que la démission du comte d'Arnim a été acceptée, et que le comte de Brandebourg est chargé provisoirement du portefeuille des affaires étrangères.

— On mande de Dresde que les ministres Weinglig, Lhreustein et le président du conseil Nels, partisans de la reconnaissance absolue de la constitution de l'empire, ont donné leur démission, qui a été acceptée par la loi.

— Le *Moniteur Prussien* annonce l'arrivée à Berlin de M. de Ludre, ministre plénipotentiaire français.

— On mande de Breslau, le 30 avril :

Voici ce que nous apprenons de source certaine sur l'envoi de troupes aux frontières autrichiennes de la part de la Prusse. 2,000 hommes sont déjà réunis entre Ratibow et Oderberg, et ce corps va être porté immédiatement jusqu'à 8,000 hommes. Indépendamment de cela, un corps d'observation de 10,000 hommes va être réuni en demi-cercle autour de la petite ville de Neuberem.

— On écrit de Kreuznach, 1^{er} mai, à la *Gazette du Rhin et Moselle* :

« Notre bourgmestre a été informé officiellement aujourd'hui que 40,000 hommes de troupes vont être établis à Kreuznach et autour de cette ville. »

— On écrit de Bonn, le 2 mai :

« Dans une réunion populaire tenue hier ici, on a adopté les résolutions suivantes :

« 1^o La réunion populaire déclare que le ministre Brandebourg-Manteuffel est hostile à la liberté, au peuple, et coupable de haute trahison;

« 2^o La réunion populaire adresse à l'Assemblée nationale de Francfort l'invitation de prescrire aussitôt de nouvelles élections sur la base de la loi électorale votée par elle, et de les mettre sous la protection du peuple;

« 3^o La réunion populaire de Bonn adresse aux villes et aux communes de la province rhénane, l'invitation que tous les hommes capables de porter les armes se rassemblent et s'organisent pour prendre une attitude menaçante vis-à-vis des tendances contre-révolutionnaires. »

— On écrit de Francfort, le 2 mai :

« Les députés hanovriens à l'Assemblée nationale d'une part, et les députés saxons d'autre part, ont adressé respectivement à leurs compatriotes des proclamations dans lesquelles ils les engagent à poursuivre énergiquement, par toutes les voies légales, la reconnaissance et la mise en vigueur de la constitution allemande. »

ANGLETERRE.

Londres, 4 mai. — On écrit de Malte au *Daily News* du 4 mai :

La Porte continue ses armements par mer et par terre, surveillant évidemment les affaires de la Transylvanie. Sir Strafford Canning a fait envoyer le bateau à vapeur de S. M. le *Tartar*, pour croiser dans les eaux de Sicile, où des actes de piraterie ont été commis.

Le bateau à vapeur français l'*Aerne* et un cutter ture croisent pour le même objet.

— Sir William Parker a donné l'ordre à tous les bateaux à vapeur de la reine d'économiser le plus de charbon possible; il compte réaliser de fortes économies dans cette branche et dans plusieurs autres branches du service.

Nouvelles diverses.

Par un ordre du jour de M. le général commandant la 1^{re} division, notifié au troupes de la garnison, conformément à la loi du 13 brumaire an V, M. Manselou, colonel commandant le 24^e régiment d'infanterie légère, a été nommé président du 2^e conseil de guerre, en remplacement de M. le colonel Cornemuse, du 14^e léger, promu au grade de général de brigade.

M. le commandant de Bonnet-Morelhan de Polhes, chef de bataillon du 7^e léger, a été nommé juge près le même conseil de guerre, en remplacement de M. le commandant Guérin, chef de bataillon du 26^e régiment de ligne.

— Le sergent Bertrand, du 74^e régiment de ligne, mis en jugement devant le 2^e conseil de guerre pour violation de sépulture, a été aujourd'hui interrogé par le capitaine-rapporteur, qui s'est transporté à cet effet à l'hôpital du Val-de-Grâce, où ce sous-officier subit en ce moment un traitement, par suite des blessures qu'il a reçues dans le cimetière du Montparnasse, au moment où il a été arrêté par les gardiens.

— La France possède 51 millions d'animaux pour la fabrication de l'engrais; il y a 14 à 15 millions de têtes de bêtes bovines. C'est une tête de gros bétail par trois hectares, le tiers de la proportion recommandée par les agronomes.

— Le nombre total des étudiants aux dix-neuf universités de l'Allemagne, qui en 1847 était encore de 22,327, et qui en 1848 se trouvait réduit à 17,089, est en ce moment de 11,465 seulement. Celle de ces universités qui actuellement a le plus d'étudiants est l'université de Munich (Bavière), laquelle en compte 1,732; puis vient l'université de Berlin avec 1,182 étudiants. Les universités les moins fréquentées en Allemagne sont celles de Greiswalde, en Prusse, et de Rostock, dans le grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin; à la première il n'y a que 201 étudiants, et à l'autre 103 seulement.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

7 MAI 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition: 35. — Soies ouvrées: 56. — Grèges: 17. — Dernier numéro placé: 547.

BOURSE DE LYON. — 8 MAI.

0/0 90, 89 60, 89 50. — Chemins de fer: Orléans, d. 40, 860. — Rouen, ferme, 576; d. 40, 890. — Nord, 455; d. 40, 457. — Mines de la Loire, ferme, 296; d. 40, 300. — Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche, 4,425. — Obligations des Mines de la Loire, 935.

Un journal s'est glissé modestement dans nos régions. Vif, pétillant, incisif et mordant pour la rédaction, coquet, élégant par la forme; spirituel par des détails pleins d'actualités, l'*Argus*, en un mot, *Charivari de Lyon*, a conquis son droit de cité parmi nous. Les modes, la littérature, les théâtres, les beaux-arts, les boudoirs, la bourse, le palais, s'y trouvent tour à tour peints sous des dehors des plus caustiques.

Nous recommandons l'*Argus* aux personnes qui vont passer l'été à la campagne, c'est la gaité au milieu de la solitude.

Le prix de l'abonnement est par trimestre, cinq francs pour Lyon, et six francs pour les départements. S'adresser à la librairie de M. Méra, rue Lafont, 4.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.